



## ATELIER “C’est MON Corps!” - DIY (à partir de 3 ans)

[hello@millemiettes.org](mailto:hello@millemiettes.org) - [www.millemiettes.org](http://www.millemiettes.org)

en rose: références dans le dossier

### ENVIRONNEMENT

S'installer dans un coin de rassemblement, confortable.

Le lieu doit être fermé, la présence d'au moins un autre adulte est obligatoire (les adultes présents doivent être capables d'accueillir la parole des enfants en cas de besoin).

Présenter les adultes aux enfants avant de commencer, pour installer un climat de confiance.

### MATÉRIEL

Le livre “C’est MON Corps !” Version cartonnée pour les plus jeunes (maternelle)

Le livre “C’est MON corps! grand format- version enrichie pour les 6 ans et +

L’affiche à imprimer

Cf. Outil C’est MON Corps!

### POSTURE

La chose la plus importante, c’est la posture. On doit être tranquille, calme, détendu. On doit se débarrasser de toute émotion qui pourrait être pesante pour les enfants, on ne veut pas leur communiquer une tension, un stress. Les mots d’ordre sont sérieux, cool et même joyeux. On rappelle qu’on est là pour prévenir et prévenir, c’est joyeux quand on y pense.

Autre élément important pour la posture: se mettre à hauteur d’enfant, respecter leurs remarques et leurs idées, on doit être particulièrement doux et bienveillant parce qu'on veut instaurer un climat de grande confiance. On est là pour leur dire des choses sérieuses et importantes, on veut être sûr qu’ils les comprennent bien.

### LA SÉANCE SE FAIT EN SUIVANT LA LECTURE DU LIVRE

Raconter simplement le livre en s’arrêtant aux points suivants pour préciser des notions:

- Couverture

On s’attarde sur la couverture, avec ce message ferme qui deviendra une sorte de formule magique “ C’est MON corps !”

- Page 1 (“voici ton corps...”)

Ici on va préciser LA RÈGLE DU CORPS, DU CONSENTEMENT

“Saviez-vous que vous êtes le chef/la cheffe de votre corps? C'est vous qui décidez. Personne n'a le droit de toucher votre corps si vous n'êtes pas d'accord. Si quelqu'un veut toucher votre corps, il doit être sûr que vous êtes d'accord, sinon il n'a pas le droit de le faire. Donner son accord, c'est donner son consentement.”

Petite exercice sur le consentement avec les enfants:

“Est ce que je peux toucher ton épaule?”

Selon la réponse de l'enfant, les autres doivent deviner si je peux toucher son épaule. Répéter l'exercice avec différentes réponses: oui, non, hocher la tête, dire non avec la tête, etc...

Préciser que si l'enfant ne dit rien, je ne dois pas le faire comme on n'est pas sûr.

Finir cette partie en les invitant à dire “C'est MON corps!” dès qu'ils et elles ne veulent pas/plus qu'on les touche, comme une formule magique. Et les inviter aussi à laisser tranquille le corps d'un autre dès qu'ils observent son désaccord.

- Pages 2 et 3 (les parties intimes)

IDENTIFIER LES PARTIES INTIMES

Ici inviter les enfants à nommer les parties intimes, dans l'ordre qui leur vient.

-les FESSES

-la POITRINE, les SEINS

-la BOUCHE

-le SEXE. C'est sympa de trouver tous les petits noms que les enfants connaissent pour le sexe: zizi, zezette, kiki, minette, zigounette.

Les plus jeunes sont rarement gênés de les nommer, mais le deviennent en grandissant. S'ils sont gênés, insister sur le fait que ce n'est ni une bêtise, ni un gros mot, ni une blague, ni dégoûtant, ni “la honte” de nommer les parties de son corps, comme on peut parler du genou ou des oreilles. (Les plus grands diront peut-être “bite”, “couilles” ou autres gros mots: ne pas interdire, tout est autorisé dans cet espace, on peut préciser quels mots sont grossiers mais ne pas s'attarder là dessus.)

Puis en venir aux vrais noms, la VULVE et le PENIS. Leur dire que ce sont ces mots qu'ils peuvent utiliser pour parler sérieusement de leur corps comme les docteurs le font par exemple, et que les autres noms sont ceux qu'utilisent les petits: ça les motive à être grands :)

- Page 4 (la règle)

LA RÈGLE DES PARTIES INTIMES

Rappeler que la règle des parties intimes est différente de la règle du corps parce que c'est interdit de toucher les parties intimes d'un enfant que celui-ci soit d'accord ou non.

On peut préciser qu'il est interdit aussi aux enfants de toucher les parties intimes des autres ! Faire répéter les noms des parties intimes grâce aux petites icônes.

- Page 7 (les parents)

Il existe deux seules situations où on peut toucher les parties intimes d'un enfant, quand celui-ci a besoin d'aide. Ici on évoque la première:

### **Situation d'exception n°1**

Quand un enfant n'est pas autonome pour se laver, s'essuyer aux toilettes. Les enfants qui ne sont pas autonomes sont les bébés, les petits qui ont encore un petit peu besoin d'aide, et certains enfants en situation de handicap. Cf. le livre "C'est MON corps! grand format- version enrichie". Les deux situations sont expliquées et illustrées dans les pages documentaires à la fin du livre.

Les enfants de maternelle ont encore souvent besoin d'aide et sont donc concernés par cette situation d'exception. On peut les motiver à grandir en faisant un petit exercice pour s'entraîner à se savonner tout le corps et se rendre compte qu'ils et elles en sont capables. On peut aussi les motiver à s'essuyer tout seuls aux toilettes et féliciter celles et ceux qui disent y arriver.

Bien insister sur le fait que c'est seulement quand ils ont besoin d'aide qu'on peut toucher leurs parties intimes.

- Page 9 (les adultes de l'école)

Ici on peut revenir sur la situation d'exception où l'enfant n'est pas autonome et les motiver une nouvelle fois à le devenir.

- Page 14 (le hibou derrière la porte)

Préciser: "Intime, ça veut dire que c'est à vous et à vous seul. C'est privé.

Vous avez le droit de les toucher autant que vous voulez, mais quand vous voulez le faire vous pouvez attendre d'être tranquille quand vous êtes tout seul, dans votre chambre ou dans la salle de bain, par exemple."

### **CONVERSATION AVEC LES ENFANTS**

Après cette lecture, on peut avoir une petite discussion avec les enfants en accueillant toutes leurs remarques et leurs questions et aborder ces points:

### **Situation d'exception n°2**

La deuxième situation où on peut toucher les parties intimes d'un enfant est si l'enfant a mal ou ressent une gêne au niveau de ses parties intimes. Il peut avoir besoin d'aide pour aller mieux. Un adulte de confiance peut regarder s'il y a un problème et le soigner ou l'emmener chez le docteur. Celui-ci peut alors l'ausculter à l'endroit de ses parties intimes et le soigner si besoin. Si l'enfant n'a rien aux parties intimes, alors personne n'a le droit de les toucher. Par exemple, s'il a mal au coude, le docteur n'aura pas du tout le droit d'ausculter ses fesses ! Certains enfants sont autonomes pour se soigner, par exemple pour se mettre de la crème quand ils en ont besoin.

Cf. le livre "C'est MON corps! grand format- version enrichie". Les deux situations sont expliquées et illustrées dans les pages documentaires à la fin du livre.

### **Les agressions**

Dans toutes les autres situations, c'est interdit de toucher les parties intimes des enfants. Si quelqu'un le fait ou essaie de le faire, si quelqu'un demande à un enfant de toucher ses parties intimes, alors c'est une agression, c'est très grave et il faut vite en parler à un adulte de confiance.

### **Les adultes de confiance**

Bien préciser que si cette personne ne fait rien, il faut en parler à une autre personne de confiance et continuer ainsi jusqu'à trouver quelqu'un qui les aide.

Faire un tour avec les enfants de tous les adultes de confiance de leur entourage. Ne pas oublier d'évoquer les personnes de l'école présentes lors de l'atelier.

Pour les plus grands, on peut aussi appeler le 119, ligne d'écoute Allô Enfance en Danger, gratuite et anonyme.

### **Précisions**

-Les inviter à apprendre la règle des parties intimes à tous les enfants qu'ils connaissent, les frères et sœur, les copains, etc...

-Se faire confiance, écouter son cœur, ce qu'on ressent, quand on est agressé on le sent.

Parfois, une simple caresse sur le bras peut nous sembler bizarre, ne pas hésiter à en parler à un adulte de confiance dès qu'on est mal à l'aise même si on n'est pas sûr.

-La règle des parties intimes est une règle pour les enfants. En grandissant, cette règle change. Les grands adolescents, les adultes peuvent décider de partager leur intimité. Et ce, seulement à deux conditions: s'ils et elles sont d'accord et s'ils en ont envie. (rappel du consentement, la règle du corps). Cf. le livre "C'est MON corps! grand format- version enrichie". Les deux situations sont expliquées et illustrées dans les pages documentaires à la fin du livre.

---

Laisser une affiche dans leur classe ou dans le couloir, qu'ils gardent les règles sous les yeux toute l'année.

Cf. Affiches à télécharger ou à recevoir gratuitement.

N'hésitez pas à revenir sur ce sujet toute l'année. A répéter les petites règles dès que s'en présente l'occasion. (ex: si un enfant tape les fesses d'un autre en jouant à chat)

Si on a des suspicions ou pas: questionnement systématique.

Cf. Livret de formation des professionnels de la CIIVISE